

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
31 octobre 2023
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 11^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 13 octobre 2023, à 10 heures

Présidence : M^{me} Joyini (Afrique du Sud)**Sommaire**

Point 47 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 47 de l'ordre du jour : Effets des rayonnements ionisants (A/78/46 et A/C.4/78/L.7)

1. **M^{me} Chen** (Canada), Présidente du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, présentant le rapport du Comité scientifique sur les travaux de sa soixante-dixième session (A/78/46) et accompagnant sa déclaration d'un diaporama numérique, indique que le Comité scientifique a un mandat purement scientifique ; le Comité scientifique ne donne pas de conseils en matière de protection ou de politiques, bien que les États et les organisations internationales s'appuient sur ses évaluations lorsqu'ils élaborent des cadres de protection, des instruments juridiques, des politiques et des programmes concernant l'utilisation de technologies faisant appel aux rayonnements ionisants.

2. Plus de 150 scientifiques de 30 États membres et de 11 organisations internationales ayant le statut d'observateur ont participé à la soixante-dixième session du Comité scientifique. Le Comité scientifique a révisé ses principes directeurs, adopté une procédure concernant la publication de ses annexes et rapports scientifiques et examiné six thèmes possibles pour ses travaux pour la période 2025-2029, dont trois ont été sélectionnés pour une évaluation plus approfondie. Le programme de travail actuel du Comité scientifique compte cinq projets, élaborés par des groupes d'experts, et deux groupes de travail spéciaux s'occupent de tâches transversales bien définies. L'objectif du projet concernant les seconds cancers primitifs après radiothérapie est de sensibiliser les scientifiques, les communautés médicales et les autorités nationales aux risques de second cancer primitif se développant plusieurs années après le traitement d'un cancer par rayonnements. Le projet concernant l'évaluation de l'exposition du public aux rayonnements ionisants, lancé en 2020, comprend une enquête sur l'exposition du public, lancée en 2021. Pour cette enquête, 105 États Membres ont désigné des référents nationaux chargés de la collecte des données et, à la fin du mois d'août 2023, 59 États Membres avaient soumis des données. Les États qui n'ont pas encore désigné de référents nationaux ont été invités à le faire et à participer activement aux futures enquêtes similaires du Comité scientifique. Le groupe d'experts chargé des études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer a bien avancé dans la rédaction de l'annexe scientifique sur les 25 sites de cancer sélectionnés et dans la synthèse de la revue de la littérature correspondante. Le groupe d'experts chargé de l'évaluation des maladies cardiovasculaires dues à l'exposition aux rayonnements a examiné les premiers

résultats d'une revue de la littérature et le Comité scientifique a approuvé la structure proposée pour l'évaluation correspondante et le calendrier actualisé. Le projet concernant les effets des rayonnements ionisants sur le système nerveux a été lancé en avril 2023 et devrait être approuvé en 2027. Le Comité scientifique a approuvé le calendrier correspondant et la structure de l'évaluation. Les mandats du groupe de travail spécial sur les effets et les mécanismes et du groupe de travail spécial sur les sources et l'exposition ont été prolongés et le Comité scientifique a salué leur travail remarquable.

3. À sa soixante-dixième session, le Comité scientifique a fait des commentaires sur les activités d'information en cours et prévues. La brochure du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) intitulée *Radiation : effets et sources* est disponible en 15 langues et le rapport du Comité scientifique sur l'exposition aux rayonnements à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi a été diffusé lors d'une activité d'information au Japon. Le programme de travail du Comité scientifique continue de contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3, relatif à la santé et au bien-être, de l'objectif 14, relatif à la santé des océans et des mers, de l'objectif 15, relatif à la vie terrestre, et de l'objectif 17, relatif au Partenariat mondial pour le développement durable.

Projet de résolution A/C.4/78/L.7 : Effets des rayonnements ionisants

4. **M. Hirji** (Canada), présentant le projet de résolution, déclare que les analyses techniques apolitiques du Comité scientifique sont un bien public mondial et devraient être diffusées plus largement. Le texte témoigne de l'importance que les représentantes et représentants accordent avec constance au Comité scientifique et à ses travaux.

5. **M. Hansen** (Représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la République de Moldova, de la Serbie et de l'Ukraine, pays candidats, ainsi que de Monaco, dit que les travaux du Comité scientifique ont contribué à une meilleure compréhension internationale des mécanismes biologiques par lesquels les rayonnements ionisants produisent des effets sur la santé humaine et le biote non humain. L'Union européenne se félicite des travaux du Comité scientifique sur l'exposition médicale aux rayonnements ionisants, qui sont conformes au programme stratégique pour les applications de la technologie nucléaire et radiologique en médecine, dans l'industrie et dans la recherche

(SAMIRA) adopté par la Commission européenne en 2021.

6. L'Union européenne note avec satisfaction la disponibilité des évaluations du Comité scientifique, qui permettent de mieux préparer les interventions internationales en cas d'urgence et les efforts de relèvement et d'améliorer la gestion des anciens sites, ainsi que les précieux travaux d'évaluation de l'exposition du public aux rayonnements ionisants menés par le Comité scientifique. Les projets de recherche de l'Union européenne, emmenés par le Partenariat européen pour la recherche en radioprotection (PIANOFORTE), contribueront à l'action internationale en apportant des informations essentielles.

7. **M. Khan** (Pakistan) déclare que le Pakistan dispose de réglementations de protection contre les rayonnements ionisants et contrôle régulièrement l'exposition aux rayonnements des travailleurs des installations nucléaires et des patients recevant des soins. Le Pakistan continuera de contribuer à la mise en place d'une plateforme en ligne de collecte de données sur l'exposition et de participer aux enquêtes mondiales du Comité scientifique sur l'exposition.

8. Pour renforcer l'adhésion à la technologie nucléaire, des efforts doivent être déployés au niveau mondial afin de souligner les aspects bénéfiques des rayonnements ionisants. Le Pakistan encourage le Comité scientifique à améliorer la disponibilité des informations dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Tout en notant l'existence des nouvelles versions linguistiques de la brochure du PNUE intitulée *Radiation : effets et sources*, il propose que celle-ci soit également traduite en ourdou.

9. **M. Pieris** (Sri Lanka) indique que le cadre de protection de son pays concerne principalement l'utilisation des sources de rayonnement et que les travaux menés visent à augmenter les capacités afin d'accueillir de futurs programmes d'énergie nucléaire, notamment en créant un réseau de stations de surveillance. Une aide supplémentaire à la surveillance a été mise au point pour les opérateurs de centrales et les utilisateurs d'applications médicales.

10. Attachée à la paix et à la sécurité internationales, Sri Lanka a mis en place un centre de balayage aux rayons gamma afin d'améliorer la précision et l'efficacité de ses inspections, et mené une étude sur la sécurité sanitaire des aliments qui a permis d'établir l'origine de l'approvisionnement en lait grâce à des données sur les isotopes stables et qui contribue plus

largement à la stabilité économique et, par conséquent, au bien-être social.

11. Sri Lanka sait les difficultés qu'elle doit surmonter pour fournir des soins optimaux contre le cancer et a mené une étude sur le traitement du cancer de la thyroïde qui a mis en lumière les risques de la radioexposition. Le pays se félicite que la résolution mette l'accent sur l'accélération de l'évaluation des seconds cancers primitifs faisant suite à une radiothérapie.

12. **M. Molla** (Bangladesh) déclare que, tout en s'engageant à protéger sa population et son environnement des effets nocifs des rayonnements ionisants, le Bangladesh a pris des initiatives pour utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans le cadre du programme-cadre national prévoyant une coopération technique multiforme entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Bangladesh pour la période 2018-2023, des projets ont été menés à bien pour améliorer la sécurité alimentaire grâce au développement de variétés de cultures tolérantes au stress. L'Institut bangladais d'agriculture nucléaire a mis au point des variétés de riz à fort rendement et la production de riz a été multipliée par trois depuis les années 1970.

13. En prévision de l'exploitation de la première centrale nucléaire du pays, le Bangladesh a adopté une politique de gestion des déchets et du combustible usé et l'AIEA a fait mener dans le pays une mission de son service intégré d'examen de la réglementation.

14. Le Bangladesh salue la stratégie d'information publique et de vulgarisation du Comité scientifique et encourage la traduction dans un plus grand nombre de langues de la brochure du PNUE intitulée *Rayonnement : effets et sources*.

15. **M^{me} Rolle Hernández** (Cuba) dit que Cuba se félicite du travail mené dans le cadre des projets du programme de travail du Comité scientifique et estime qu'il est nécessaire, en outre, de renforcer la stratégie de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information sur l'exposition aux rayonnements. La grande qualité scientifique des rapports du Comité scientifique a fait de ceux-ci des documents de référence pour les normes nationales et internationales visant à protéger les populations des effets nocifs des rayonnements ionisants. Soixante-dix-huit ans après les attaques contre Hiroshima et Nagasaki et malgré le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas renoncé à leurs arsenaux nucléaires. Cuba estime que seule l'élimination totale de ces armes peut garantir que l'humanité n'en subira plus jamais les terribles effets.

16. Il convient de maintenir et renforcer la collaboration entre le Comité scientifique et d'autres organes du système des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'AIEA et le PNUE. Des efforts conjoints ont contribué à la mise en œuvre des orientations stratégiques du Comité scientifique et généré des bénéfices pour l'humanité, en particulier dans les domaines des soins de santé et de la protection de l'environnement. Seule une coopération rigoureuse et de vaste portée permettra d'éliminer les dangers que représentent les rayonnements ionisants.

17. **M. Sahraei** (République islamique d'Iran) dit que son pays attache une grande importance aux travaux du Comité scientifique, qui a toujours grandement contribué à élargir les connaissances et la compréhension des niveaux d'exposition aux rayonnements ionisants et des effets et risques liés à une telle exposition et s'acquitte de son mandat avec compétence scientifique et indépendance de jugement.

18. Dans la mesure où le Comité scientifique a besoin des meilleurs experts, il faudrait également privilégier un financement suffisant, certain et prévisible ainsi qu'une répartition équilibrée de l'origine géographique des membres du personnel de son secrétariat. Les mesures administratives appropriées doivent être prises pour que le Comité conserve son indépendance et continue de s'acquitter de ses fonctions.

19. **M. Al-Saed** (Iraq) déclare qu'en raison des effets dévastateurs et des effets à long terme des rayonnements ionisants sur les personnes et l'environnement, la communauté internationale doit mettre de côté les intérêts à court terme et mettre fin à toutes les utilisations des rayonnements ionisants, à l'exception de celles à des fins pacifiques, comme les soins de santé et la production d'énergie.

20. Bien que le Comité scientifique ait contribué de façon appréciable à faire mieux connaître et comprendre l'exposition aux rayonnements et les effets et risques liés à une telle exposition, il doit veiller à inclure dans ses rapports les faits nouveaux et résultats les plus récents. L'Iraq félicite le Comité scientifique pour sa stratégie visant à améliorer la collecte de données et encourage l'AIEA, l'OMS, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres organismes à coopérer davantage pour rassembler, trouver et diffuser des informations sur l'exposition aux rayonnements des patients, des travailleurs et du grand public.

21. L'expérience des conflits subis par l'Iraq ces dernières décennies a rendu la question des rayonnements particulièrement importante. Partout dans le monde, les enfants ont du mal à accéder à une bonne alimentation, à l'éducation et à la technologie, mais les

enfants irakiens doivent faire face à un problème supplémentaire : nombre d'entre eux sont atteints de cancers ou naissent avec des handicaps ou des malformations congénitales. Même les enfants qui ne sont atteints d'aucun handicap sont menacés par la pollution de l'environnement.

22. L'Iraq soutient tout effort de réduction des risques liés aux rayonnements ionisants, compte tenu de l'énorme menace environnementale que ceux-ci font peser sur l'humanité. Les rayonnements ionisants ne doivent jamais être utilisés en temps de guerre en raison de leurs effets destructeurs à long terme.

23. **M. Alvarez** (Argentine) déclare qu'en tant que membre fondateur du Comité scientifique, l'Argentine a toujours soutenu le travail de celui-ci en mettant ses experts à disposition gratuitement, ainsi que par d'autres contributions en nature. L'Argentine a demandé au Comité scientifique d'étudier les seconds cancers primitifs après radiothérapie et des experts argentins aident le secrétariat dans cette tâche. Conjointement avec l'AIEA, l'Autorité argentine de réglementation nucléaire a proposé la surveillance des expositions accidentelles et espère que l'étude correspondante pourra être achevée rapidement. L'Argentine estime que les autres projets inscrits au programme de travail du Comité scientifique sont très importants et soutient ces efforts.

24. L'orateur encourage le Comité scientifique à axer sa stratégie d'information du public et de diffusion sur la mise à jour de la brochure du PNUE intitulée *Rayonnement : effets et sources*. L'Argentine a collaboré à la version espagnole de cette brochure et propose de contribuer à la production du document mis à jour.

25. **M^{me} Mitsui** (Japon) dit que le Japon se félicite des travaux du Comité scientifique qui permettent de mieux connaître et comprendre les niveaux d'exposition aux rayonnements ionisants ainsi que les effets et les risques d'une telle exposition sur la base de recherches scientifiques indépendantes fondées sur des éléments probants. Son pays apprécie particulièrement le travail actif et continu de communication que fait le Comité scientifique au Japon et dans le monde au sujet de ses conclusions sur les niveaux d'exposition aux rayonnements et les effets d'une telle exposition suite à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.

26. **M. Ondo** (Cameroun) expose que le Comité scientifique apporte une contribution précieuse à la connaissance et à la compréhension des effets nocifs de l'exposition aux rayonnements ionisants, comme le montrent ses rapports et ses publications scientifiques. Le Cameroun a toujours suivi avec intérêt ses

évaluations, qui constituent la base scientifique des normes internationales. Les effets néfastes, de tous types, des rayonnements sur la santé humaine et l'environnement ont été combattus par de nombreuses initiatives, notamment les mesures prises par l'Assemblée générale et la base scientifique établie par les organismes de radioprotection pour décrire les risques et recommander des pratiques et des normes et réglementations internationales.

27. Le Cameroun dispose d'une Agence nationale de radioprotection depuis 2002 et sa loi de 1995 portant sur la radioprotection répond aux préoccupations actuelles liées au terrorisme nucléaire et au climat d'insécurité que connaît l'Afrique centrale en général et le Cameroun en particulier. Le pays a également pris des mesures pour réglementer les sources de rayonnement, leur importation et leur exportation, la gestion des déchets radioactifs et la surveillance des doses reçues par les travailleurs, et mis ses lois et règlements en conformité avec les normes internationales.

28. Le Cameroun entretient une excellente coopération avec l'AIEA, dont les programmes ont des effets visibles dans le pays dans des domaines tels que : santé, nutrition, alimentation, agriculture, eau, environnement, applications industrielles, planification énergétique et électronucléaire, radioprotection et sûreté nucléaire. L'AIEA a demandé au Cameroun d'accueillir des manifestations régionales, notamment un cours régional sur la gestion des sources usées, un exercice sous-régional sur table relatif à la sécurité du transport des matières radioactives et une réunion de coordination sur le renforcement de la mise en œuvre des normes de base de sécurité et de la gestion des déchets radioactifs.

29. **M^{re} Caccia** (Observateur du Saint-Siège) déclare que le Saint-Siège se félicite de l'attention portée par le Comité scientifique à divers sujets de santé et porte un intérêt particulier à l'étude de l'exposition du public aux rayonnements ionisants. Sa délégation espère que l'étude accordera une grande attention à l'exposition dans les zones contaminées par l'utilisation du nucléaire et les essais d'explosifs nucléaires, qui concerne de manière disproportionnée les femmes, les enfants et les enfants à naître.

30. De nouvelles menaces, notamment la guerre qui se déroule à proximité de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, risquent de déclencher une émission incontrôlée de rayonnements ionisants. L'expérience acquise par le Comité scientifique dans l'évaluation des niveaux et des effets de l'exposition aux rayonnements à la suite de l'accident nucléaire survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi pourrait s'avérer

décisive en cas d'incident ou accident futur en contribuant au choix d'une réaction adéquate.

31. **M^{me} Ling Feng** (Chine) indique que la Chine a toujours entretenu des échanges de coopération internationale en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de sûreté nucléaire et qu'elle a fait part de sa démarche concernant la réglementation et de son expérience pratique.

32. Après l'accident nucléaire de Fukushima, l'un des pires jamais survenus, l'élimination des eaux contaminées par des substances radioactives est une question de santé publique mondiale, d'écologie marine et de développement économique durable. Le rejet des eaux contaminées est sans précédent et irresponsable. Un dispositif de surveillance internationale à long terme devrait être mis en place, avec la participation effective des pays voisins du Japon et d'autres parties prenantes.

33. **M^{me} Ukabiala** (Secrétaire de la Commission) annonce que les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Allemagne, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Luxembourg, Madagascar, Malte, Monaco, Portugal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie et Thaïlande.

34. *Le projet de résolution A/C.4/78/L.7 est adopté.*

35. **M. Alvarez** (Argentine) indique que le Comité scientifique est face à des problèmes nouveaux et complexes qui doivent être réglés rapidement. Les discussions sur les effets des rayonnements à faible dose se sont multipliées dans la communauté scientifique. Dans son rapport de 2012 (A/67/46, chap. III), le Comité scientifique a conclu que des augmentations de l'incidence des problèmes de santé dans les populations ne pouvaient pas être attribuées de manière fiable à une exposition chronique à des rayonnements à des niveaux typiques du rayonnement de fond moyen à l'échelle mondiale. Dans son intervention de l'année dernière, la délégation argentine a demandé au secrétariat de veiller à ce que les études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer soient menées dans le strict respect des conclusions du rapport de 2012. Il est essentiel d'établir une distinction claire entre les études portant sur des groupes exposés à de fortes doses de rayonnement qui ont donc subi une épidémie radiologique (par exemple, à Hiroshima et Nagasaki) et celles concernant des groupes exposés à de faibles doses et à de faibles débits de dose de rayonnement, pour lesquels il n'est pas possible d'affirmer catégoriquement que les rayonnements ont eu des effets dommageables.

36. Après la soixante-dixième session du Comité scientifique, les estimations des risques liés aux rayonnements que celui-ci avait données ont été remises en question en raison de la publication de l'Étude internationale des travailleurs du nucléaire, coordonnée par le Centre international de recherche sur le cancer, un organisme de l'OMS. La délégation argentine estime par conséquent que le Comité scientifique doit se pencher sur la question dans les plus brefs délais.

37. **M^{me} Mitsui** (Japon), prenant la parole dans l'exercice du droit de réponse, déclare que la représentante de la Chine a parlé à tort d'eau contaminée, car l'eau rejetée présente des concentrations en matières radioactives bien inférieures aux normes réglementaires, ce qu'on a pu obtenir grâce à l'utilisation du Système avancé de traitement des liquides (ALPS). Le Gouvernement japonais a toujours donné des explications détaillées sur le rejet en mer des eaux traitées au moyen de l'ALPS, collaboré avec l'AIEA et travaillé dans le respect des normes internationales. Après dilution, les niveaux de tritium, que l'on trouve dans les eaux rejetées par les installations nucléaires partout dans le monde, seront équivalents à un septième du niveau autorisé par l'OMS pour l'eau potable. L'AIEA s'est rendue au Japon et a procédé à une série d'examen de la sûreté du rejet de l'eau traitée au moyen de l'ALPS. La surveillance mise en place depuis que les rejets ont commencé le 24 août 2023 n'a permis de constater aucune anomalie.

La séance est levée à 11 h 35.